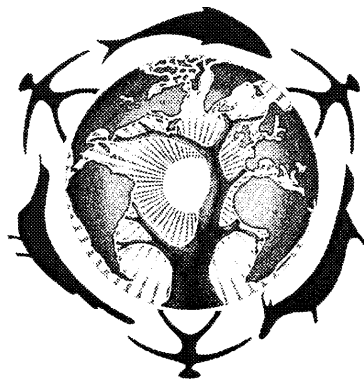


Pour la démocratisation de la gestion de la forêt publique

**Mémoire présenté à la Commission d'étude
sur la gestion de la forêt publique québécoise
- Région de la Capitale Nationale -**

Par le Comité forêt des AmiEs de la Terre de Québec

Guillaume Rousseau, étudiant au doctorat en biologie à l'Université Laval
Émilie Dufour, organisatrice communautaire aux ATQ



**Québec
1 Mai 2004**

**«Nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons à nos enfants.»
- Proverbe autochtone-**

Le comité forêt des AmiEs de la Terre de Québec :

Groupe de citoyenNEs qui dénonce l'exploitation forestière insoutenable de l'industrie, dont les permis sont actuellement octroyés par le Ministère des Ressources Naturelles, qui donne la forêt à rabais. Sans tenir compte des aspects socio-écologiques de la forêt, il n'est pas étonnant de constater que la forêt publique coûte plus cher à l'Etat qu'elle ne lui en rapporte: en 2003, l'État récoltait 337 millions de dollars, alors que l'Industrie en récoltait 346 millions (La Presse, 2004).

Notre position

1. La première étape pour diminuer la pression sur les forêts, c'est de mettre collectivement en place des mesures incitatives pour réduire notre production et notre consommation à la source ! Nos actions quotidiennes doivent s'ajuster à la hauteur de la crise écologique actuelle.

1. **RÉDUIRE** : Il faut d'abord réduire, à la source, en développant de nouvelles formes d'organisation collectives et de mise en commun de journaux, de livres, etc. En tant que canadienNEs, nous consommons 229kg de papier et carton par personne, par année!
2. **RÉUTILISER** : Tout en réduisant la consommation et la production de matières ligneuses, nous devons parallèlement développer toutes les manières possibles de les réutiliser.
3. **RECYCLER** Le recyclage devrait être considéré uniquement lorsqu'on a réduit et réutilisé la matière ligneuse au maximum. Alors que l'industrie canadienne ne récupère que 45% de la matière ligneuse, nous savons qu'il serait possible d'en récupérer jusqu'à 80%. Actuellement, 70% du papier de bureau se retrouve au dépotoir! (GRIP, 2001)
4. **RECONCEVOIR** : Reconcevoir la façon de fabriquer les produits forestiers est une autre manière d'alléger la pression sur les forêts. Au Canada, l'industrie de Pâtes et Papiers est celle qui consomme le plus d'énergie et d'eau par tonne produite, des améliorations concernant l'utilisation de l'eau et de l'énergie sont essentielles. Nous pourrions aussi réduire notre dépendance à la matière ligneuse en utilisant aussi des fibres non-ligneuses comme le kenaf et le chanvre.

2. Dans un second temps, la hauteur de la crise forestière actuelle exige aussi qu'il y ait une réelle volonté politique de changement qui encourage:

- L'élaboration et la mise en application de politiques forestières qui soutiennent des alternatives qui préservent la dynamique naturelle, la biodiversité des écosystèmes et une démocratisation réelle de la gestion des forêts. Nous considérons que c'est un devoir de votre commission, que de voir à la concrétisation de cet objectif.

À REJETER : L'industrie et le gouvernement prétendent que ces alternatives ne sont pas assez productives. Évidemment, toutes les alternatives écologiques doivent commencer par une réduction de la consommation et de la production à la source!

- La mise en place de moyens pour faire pression sur l'industrie. La *certification environnementale FSC* constitue un instrument politique pouvant réduire la pression exercée sur les forêts. Dans le

contexte actuel, où la mondialisation des marchés accroît la soumission des États et de la science forestière à l'industrie, nous considérons que la certification environnementale FSC, s'accompagnant d'une remise en question radicale de nos modes et choix de consommation, peut être un pas dans une *meilleure* direction.

- La reconnaissance des forêts pour leur intégrité. La forêt boréale et ce qui reste de la forêt méridionale, actuellement coupée pour épandre du lisier de porc à des fins agro-industrielles ou pour des projets de développements urbains, doit être protégée par des politiques gouvernementales intégrées.

Les forêts anciennes : Aujourd'hui, les forêts anciennes représentent un peu moins de 20% du couvert forestier (Greenpeace). Il est évident que nous appuyons la création de réserves ou d'aires protégées pour préserver les forêts anciennes de la destruction. Toutefois, ce type de conservation est loin d'être la solution, puisqu'il ne remet pas en question les fondements de la crise forestière actuelle. Nous déplorons le fait que ce concept d'aires protégées se traduise par des effets pervers lorsque récupéré par les élites : au Québec, la conservation d'une partie des forêts s'est traduite par une stratégie visant un rendement accru dans le reste du territoire, ce qui se traduit par la plantation d'*arbres génétiquement améliorés* sur de plus petits territoires.

Les forêts urbaines : En milieu urbain, plus de 85% des milieux humides ont disparu. Les rares forêts urbaines disparaissent pour être remplacées par des routes, des stationnements, des centres commerciaux, etc. À Québec, la forêt de l'Escarpement, dernière forêt du tissu urbain, est actuellement menacée par le prolongement de l'autoroute du Vallon. Nous nous devons de protéger ces derniers vestiges de nature en milieu urbain, pour leur intégrité, mais aussi pour leur valeur éducative et sociale. En effet, pour paraphraser David Suzuki : *l'élément le plus destructeur de la ville, c'est la rupture profonde qui s'opère entre les humains et la nature.*

Nos recommandations auprès de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Bien qu'on ne connaît pas encore le résultat des nouveaux calculs de possibilité réalisés dans le cadre de la révision des PGAF, nous devons nous attendre à une réduction des allocations qui seraient en moyenne de 20 à 25% au niveau national, voir davantage dans les régions du Sud, en particulier le Bas-Saint-Laurent et la région de la Capitale Nationale (sources : Les affaires : 8 novembre 2003 et le Devoir : 8 janvier 2004). Selon le MRNFP, 83% de la possibilité forestière de la forêt publique est déjà attribuée dans la région de la Capitale Nationale (Fig. 1). On dénombre actuellement 21 CAAF et 6 aires communes selon la version préliminaire du portrait du milieu forestier de la région 03. Dans la région, comme ailleurs, il faudra faire face à des réductions d'allocations, donc à des pertes d'emplois, ainsi qu'à des fermetures d'usines. Ces réductions appréhendées en forêt publique augmentera, *logiquement*, la pression de récolte sur les forêts privées.

Face à cette situation, les citoyenNEs doivent réagir! De nombreuses solutions sont envisageables et des lieux de discussion et d'action sont d'ores et déjà disponibles, au-delà de cette commission d'étude. Nous nous attarderons particulièrement sur quatre pistes de solution qui nous semblent cruciales pour l'avenir de la communauté forestière de la région mais aussi de la forêt québécoise dans son ensemble.

1. La diversification des produits de la forêt

Une des principales lacunes de la foresterie québécoise est la place quasi exclusive donnée à la foresterie industrielle et ses dérivés, principalement les pâtes et papiers et le bois d'œuvre. Depuis des millénaires, les Amérindiens et, plus récemment les colons européens procédaient à l'extraction (cueillette) de plantes médicinales, de fruits, de légumes (ail des bois, têtes de violons...), de l'eau d'érable, de gibiers... Ces utilisations traditionnelles de la forêt sont aujourd'hui largement négligées au profit de la seule matière ligneuse. Les raisons de cette négligence sont multiples et notre propos n'est pas de les énumérer toutes. Selon nous, cette situation origine de la prise de contrôle précoce dans l'histoire du Canada de la forêt par les producteurs de bois destiné à l'exportation. Un exemple flagrant de cette négligence est l'attribution du bois des réserves fauniques et des ZEC aux compagnies forestières. Ce simple exemple démontre le peu de respect de l'industrie face aux utilisateurs alternatifs de la forêt et l'ignorance du lien évident qui lie la survie des animaux à la qualité de leur environnement. Cet exemple pourrait facilement être étendu aux autres espèces forestières considérées comme ressources, et même à la situation des autochtones¹, dont la culture et le mode vie traditionnel sont inséparables de la forêt. L'exploitation forestière s'est faite, et dans une large mesure se fait encore en violation des droits élémentaires des peuples autochtones. Cette situation est intolérable et encore largement ignorée, voir niée par la population québécoise, ses représentants et l'industrie. La reconnaissance des erreurs passées et la volonté de changer notre attitude vis-à-vis de la forêt et de ses habitants est en cours, et sa réussite dépend largement de l'avenir du secteur forestier et de sa nécessaire diversification.

2. La valorisation des «déchets²» ligneux

La valorisation des déchets ligneux est une des pistes de diversification des produits de la forêt, car ce que l'on qualifie de déchet possède en fait une énorme richesse intrinsèque. Cette ignorance origine selon nous principalement du mode de gestion actuel des forêts, qui tient plus de la ligniculture que de la foresterie. Les fonctions et les cycles vitaux des écosystèmes forestiers sont largement négligés ou exagérément simplifiés par une communauté scientifique qui manque d'une bonne connaissance générale des écosystèmes (Dutrisac, 2000), et dont le travail est souvent soumis à des objectifs strictement utilitaristes. Les sols de la forêt boréale sont parmi les écosystèmes les moins bien connus, et leur étude systématique est récente. Leur productivité ainsi que l'impact des traitements sylvicoles sont en cours actuellement et, par conséquent, peu d'informations sur leur dynamique à long terme sont disponibles. Une telle situation appelle à la prudence face aux prévisions de rendements futurs de la forêt et à un maximum de précaution lors des interventions forestières.

Par conséquent, imiter le plus possible les phénomènes naturels lors de nos interventions est l'attitude qui semble la plus appropriée à l'heure actuelle, et a notamment mené au concept de gestion écosystémique. Cette vision de la forêt a été développée par Herb Hammond, l'un des fondateurs du concept de l'écoforesterie qu'il a défini ainsi : « *l'écoforesterie est un mode d'interaction humaine avec la forêt qui accorde plus d'importance à la protection de l'écosystème forestier (éco) qu'à l'utilisation de la forêt à des fins humaines (foresterie). Elle reconnaît que les économies humaines sont des sous-ensembles des cultures humaines, qui sont elles-mêmes des sous-ensembles des écosystèmes. Par conséquent, si nous protégeons l'écosystème- la forêt- nous protégerons nos cultures et, par conséquent, nos économies* » (Hammond, 1997). (En annexe : tableau A, on vous présente un tableau

¹ Ici, les terres traditionnelles des autochtones ont été volées, dans un premier temps, par le clergé, les colonisateurs, l'État, puis les entreprises privées.

² Selon nous, ce terme a une connotation péjorative car la nature ne produit pas de déchets, mais que des ressources.

issu du document de recherche du GRIP qui présente les différences majeures entre la foresterie industrielle et l'écoforesterie).

S'assurer que les déchets ligneux restent le plus possible sur les sols forestiers après les coupes de bois nous apparaît donc une priorité pour la protection et le maintien de la productivité des sols. Cependant, les techniques actuelles forcent souvent l'ébranchage au chemin, créant ainsi de volumineux amoncellements de bois qui ne seront pas répartis uniformément au sol et se décomposeront beaucoup plus lentement. Même si ces amoncellements sont le refuge d'une importante biodiversité (GRIP, 2001), les volumes de bois résiduels récupérables sont potentiellement très élevés.

Dans les forêts méridionales du Québec, comme dans la région de Québec, la valorisation de ces déchets pourrait contribuer à réduire les problèmes de fertilité et de pollution des sols agricoles, à défaut d'être retournés aux sols forestiers. En effet, le fractionnement et l'épandage des rameaux de bois s'est révélé un outil efficace pour rétablir ou maintenir la fertilité des sols, en association avec l'épandage des déchets d'origine animale qui ont une grande valeur fertilisante pour équilibrer l'apport de macro-éléments au sol et atténuer les effets de ces déchets agricoles (pollution des cours d'eau et nappes phréatiques, déforestation pour l'épandage) (Lemieux et al., 1994). De plus, le fractionnement pourrait se faire en disposant les déchets ligneux sur les chemins empruntés par la machinerie lourde limitant ainsi les dépenses liées au fractionnement des déchets (Howard, 1941), et par la même occasion empêchant également les excès de vitesse sur les chemins forestiers... Des essais sont nécessaires pour s'assurer que la viabilité des chemins forestiers n'est pas menacée. Les déchets ligneux sont déjà utilisés pour protéger les chemins contre l'érosion dans la ferme forestière Windhorse en Nouvelle Écosse (Dresher et Kepkay, 1997). Le compostage de ces déchets ligneux est une autre avenue tout à fait envisageable, toujours en les mélangeant avec les déchets d'origine animale. Une partie des déchets des usines de bois de sciage sont déjà utilisés à de telles fins.

3. La démocratisation de la gestion de la forêt

Nous nous attarderons plus spécifiquement sur les alternatives à la foresterie industrielle que sont la forêt communautaire, la forêt habitée ou la ferme forestière. Ces concepts ne sont pas tout à fait équivalents mais visent un même objectif : « *l'occupation et l'usage du territoire forestier de manière à assurer sa pérennité en tant qu'écosystème et sa viabilité comme milieu humain* » (Guertin et Bouthillier, 1997).

La réorientation de la gestion des forêts québécoises vers un meilleur partage de la ressource passe nécessairement par la réattribution d'une partie des CAAF pour permettre l'accès communautaire à la forêt et la création de coopératives forestières qui permettraient aux travailleurEUSES et petits entrepreneurs forestiers de s'associer à part égale et de gérer des territoires en association avec les municipalités, les scientifiques, les industries et les autochtones. L'UQCN propose de réattribuer 10% du territoire des CAAF aux communautés forestières (UQCN, 2004). Cette proposition permettrait un virage important dans la culture forestière québécoise, largement dominée par une industrie oligopolistique, et offrirait dans un délai relativement court, un accès direct à la forêt et des emplois durables pour des travailleurEUSES en situation précaire.

Selon nous, l'accès direct à 10% du territoire des CAAF serait une première étape vers une réappropriation progressive des forêts du domaine public, et constituerait une base solide pour le développement d'une foresterie respectueuse de l'environnement tant naturel que social. Dans la région de la Capitale Nationale, comme dans chacune des régions considérées, la proportion de territoires attribués à la communauté devra s'adapter aux conditions locales. En effet, dans la région de Québec,

la forêt privée représente 30% (MRNFP, 2004) du territoire forestier, c'est un atout de taille, car au-delà de la matière ligneuse, les producteurRICEs de la forêt possèdent une grande expérience du milieu et de la gestion d'une exploitation forestière. Les producteurRICEs forestiers en difficulté, ou tout simplement intéresséEs, pourraient profiter de la création de forêts communautaires. Le regroupement des petits producteurRICEs en coopératives permettrait d'assurer la pérennité de ces exploitations face à la concurrence tout en permettant à leurs propriétaires de conserver leur patrimoine. La mise en commun des ressources permettrait certainement une amélioration des conditions de tous et toutes, y compris des écosystèmes forestiers. L'exemple des club agro-environnementaux a prouvé que la mise en commun des ressources augmentait la viabilité et la rentabilité des exploitations, tout en donnant des moyens aux producteurRICEs pour mettre en pratique des mesures de conservation des sols et de réduction des intrants d'origine chimique.

Selon nous, seul un accès direct à la forêt permettrait un partage plus équitable des profits générés par la foresterie, tout en dynamisant les communautés rurales par le soutien des initiatives locales, et la création d'emplois durables garantis par une gestion raisonnée de la forêt. Ce modèle ne peut se développer qu'en fournissant des ressources financières (prêts du gouvernement), de l'information et du soutien dans l'organisation des coopératives forestières. De plus, le modèle de forêt communautaire, par la présence quotidienne des travailleurEUSEs sur le terrain, limiterait la dépendance des entreprises forestières communautaires envers des experts extérieurs (scientifiques, ingénieurs forestiers, technocrates...). En effet, l'expérience pratique des travailleurEUSEs pourrait être mieux valorisée, ce qui pourrait contribuer à améliorer l'évaluation de l'impact des traitements sylvicoles pour les corriger plus rapidement et plus efficacement. En favorisant le partenariat et le dialogue entre les différents intervenantEs, la mise en place de nouvelles pratiques serait probablement plus efficace. L'intérêt des travailleurEUSEs de la forêt pourrait être suscité dans la mesure où ils auraient droit aux profits générés par «leur» forêt, est un pré-requis pour la responsabilisation de ce corps de métier face à l'exploitation commerciale d'un milieu naturel fragile dont la préservation est une nécessité planétaire et une responsabilité de tous envers les générations futures.

Des exemples concrets de forêts communautaires existent déjà et on fait leurs preuves: la ferme Windhorse en Nouvelle Écosse, le Domaine Otis, la Forêt de l'aigle au Québec (GRIP, 2001). D'autres exemples tels le réseau canadien des forêts modèles seraient-ils à inclure comme projets concrets de forêts communautaires? Ce modèle serait-il applicable dans la région de Québec lors de la réattribution des CAAF? Dans ce modèle, les industries sont associées aux autres intervenants dans la gestion de l'aménagement forestier. Il faut alors s'assurer que la gestion se fasse de façon démocratique et que tous et toutes travaillent ensemble à la conservation du milieu et à la garantie des emplois futurs (un représentantE, une voix). Au Québec, la seule forêt modèle est la forêt Crie de Waswanipi, créée grâce à une initiative Crie (GRIP, 2001). De nombreux autres exemples de forêts communautaires, ou qui incluent véritablement les citoyenNEs dans une gestion durable et démocratique de la forêt, existent. Certains de ces exemples sont décrits dans le document produit par le GRIP (2001) sur l'aménagement forestier au Québec. Vous pouvez aussi voir dans le tableau 6 en annexe, une comparaison des études de cas décrites dans le document du GRIP comme des alternatives en foresterie à considérer.

Dans une région périurbaine, ce nouveau mode de développement profiterait des ressources communautaires et associatives présentes en ville et qui offre déjà un accès à l'information, la formation, l'aide économique et juridique... De telles initiatives pourraient avoir un écho favorable auprès des citoyenEs en général, et en particulier de ceux et celles qui aimeraient quitter la ville mais ne le peuvent faute d'une activité rémunératrice à leur portée en milieu rural.

Sans un appui franc du gouvernement et une réelle volonté politique, la réattribution des CAAF est illusoire. Il convient donc de comprendre les expériences passées pour construire les solutions de l'avenir.

4. La soumission du processus d'attribution des CAAF au processus d'évaluation environnementale du BAPE

Dans l'optique de démocratiser de plus en plus la gestion des forêts, il importe aussi de soumettre l'attribution des CAAF en territoire public, au processus d'évaluation environnementale du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Trop d'écosystèmes forestiers, actuellement méconnus, font partie des zones attribuées aux industries sans que leur particularités soient inventoriées, étudiées, analysées et intégrées à une méthodes de coupe appropriée. Nous considérons donc qu'il faut absolument soumettre l'attribution des CAAF au processus du BAPE.

Dans un dernier temps, de nombreuses questions sont en suspend et peuvent constituer les bases d'une première approche menant à des progrès concrets :

- Quels seraient les meilleurs outils existant déjà en région qui pourraient servir à la mise en place de ces projets forestiers? Municipalités, groupes de citoyens, conseils de bassin versant, syndicats de travailleurs forestiers, PME oeuvrant déjà dans le domaine forestier, industries...
- Quels obstacles se sont dressés face au développement de la forêt habitée?
- Quelles sont les raisons de cet échec et quels étaient les moyens mis à disposition pour le développement de la forêt habitée?
- Sur le territoire de la capitale Nationale, il y a t'il des communautés prêtes pour s'inscrire dans un éventuel projet de gestion communautaire?
- Dans la région de Capitale Nationale, la commuanuté religieuse du petit Séminaire de Québec est de loin le plus grand propriétaire privé. Étant donné sa mission *communautaire*, aurait-elle une ouverture à soutenir des projets de gestion forestière communautaire?
- De quels atouts disposons-nous dans la loi, dans la gestion actuelle de la forêt publique pour faire avancer le projet de faire reconnaître le concept de forêt habité ?
- Comment créer une mobilisation dans le milieu pour exercer la pression nécessaire sur le gouvernement et les industries?
- Comment les industriels s'y prennent-ils pour avoir autant de poids sur le MRNFP, ces processus sont-ils identifiés ou reconnus?
- Comment les dénoncer efficacement et comment utiliser au mieux la commission pour mettre à nu ces mécanismes et leur en substituer d'autres, plus démocratiques?
- La commission est-elle prête à appuyer de tels projets dans ses recommandations auprès du gouvernement?

Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs citoyenNES travaillent déjà à la construction d'une perspective socio-économique axée sur la solidarité et l'écologie pour les régions forestières du Québec. Le chemin est encore long avant de concrétiser les rêves de ces quelques pionnierÈRES et une réelle volonté politique de développement durable et responsable. Nous espérons que la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise sera réceptive à de réelles alternatives à la foresterie industrielle et saura éclairer le gouvernement sur la nécessité économique et sociale de partager équitablement la ressource forestière dont l'essentiel pousse en forêt publique. Une position claire et courageuse sera nécessaire pour remettre en question la position oligopolistique de l'industrie forestière sur le domaine public québécois. Il est plus que temps de remettre en question les dogmes économiques qui postulent une croissance perpétuelle de l'économie. Cette vision a perdu de vue le fait que les ressources naturelles sont limitées et qu'actuellement les industries forestières pillent les régions avant de les quitter, exploitent les travailleurEUSES et ne contribuent guère à la stabilité socio-économique du monde rural, aux prises de plus en plus avec l'exode et le chômage.

Fig. 1: possibilité forestière et attributions de la ressources ligneuses des forêts publiques de la région de la capitale nationale (MRNFP, 2003)

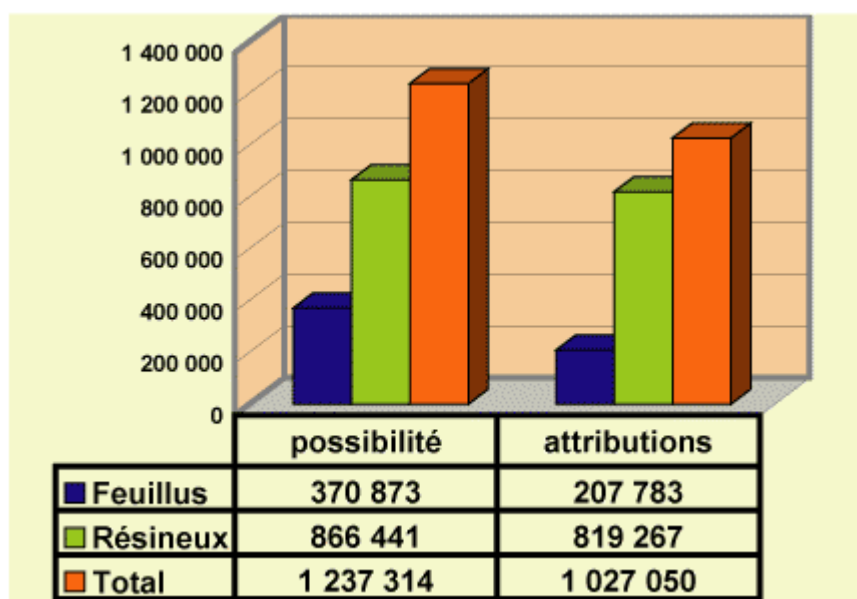


Tableau 6. Compilation des études de cas décrites comme des alternatives à considérer

Thèmes	Études de cas	Localité ¹	S *	B *	É *	Éléments importants à retenir
Alternatives en aménagement forestier						
Récolte avec moins d'impact	La forêt Montmorency	QC	X	?	X	La coupe à blanc n'est pas la seule manière de récolter le bois.
	Le Projet Vernon	CB	?	X	X	
Petite échelle	La ferme Windhorse	NE	X	X	?	La valeur ajoutée du bois est rentable. La foresterie n'a pas besoin de se faire à immense échelle
	Le Domaine Otis	QC	X	X	?	
Gestion forestière municipale	La communauté Mission	CB	X	?	X	La gestion peut se faire plus localement.
	La communauté Revelstoke	CB	X	?	X	
Forêt habitée	La forêt de l'aigle	QC	X	?	X	Une gestion multiressource, multiservice multiservice incluant la participation de tous les parties prenantes est possible.
Gestion autochtone	La réserve Malominie	WI	X	X	?	La sagesse ainsi que les droits autochtones devrait être pris en considération.
	Les Cris de Waswanipi	QC	X	?	X	
Foresterie périurbaine	Association entre la Commission forestière et rurale dans la gestion des forêts périurbaines	GB	X	?	X	La gestion de la forêt peut être partagée par plusieurs ministères.
L'écoforesterie	Le bassin-versant du Harrop-Procter	CB	?	X	?	La gestion forestière peut s'inspirer de la nature.
Agroforesterie	Pays tropicaux		?	?	X	Plusieurs secteurs économiques peuvent cohabiter avec la foresterie.
Outils en aménagement forestier						
Certification	La forêt Haliburton	ON	X	X	?	Tout le cycle de vie du produit forestier doit être pris en compte.
Cartographie écologique		QC	-	-	-	

1. CB= Colombie-Britannique, QC= Québec, NE= Nouvelle-Ecosse, WI=Wisconsin, ON= Ontario, GB = Grande-Bretagne

* S = aspect social, B = aspect environnemental, (B pour biodiversité), É = aspect économique.

X = Informations obtenues suggèrent que cet aspect soit une priorité dans l'étude de cas.

? = L'étude de cas ne semble pas accorder la priorité à cet aspect ou les informations obtenues sont insuffisantes pour conclure autrement.

Tableau A: **Différences majeures entre la foresterie industrielle et l'écoforesterie**

Foresterie Industrielle	Écoforesterie
Les arbres sont perçus comme des produits	Les forêts sont perçues comme des communautés écologiques
Vision à court terme de la production	Vision à long terme de la production
Inspiré du modèle de production agricole	Inspiré du modèle des écosystèmes
Le revenu provient uniquement des arbres	Le revenu provient de diverses ressources et services
La survie des arbres dépend de l'homme	Les arbres se régénèrent, se maintiennent et se renouvellent eux-même
L'utilisation des pesticides chimiques	Éviter d'utiliser les pesticides chimiques
Coupe à blanc	Récolte de surplus
Population d'arbre équiennne	Population d'arbre inéquiennne
Monocultures ou peu d'essences	Toutes les essences naturelles
Requiert beaucoup de capital	Requiert beaucoup de main d'œuvre
Se base sur le capital	Se base sur la communauté locale
Veut changer le modèle naturel	S'inspire du modèle naturel
Les traditions et le savoir autochtones sont considérée désuets	Les traditions et le savoir autochtones sont source de sagesse

Source: Inspiré de List, 2000 (<http://www.er.uqam.ca/nobel/grip/dr/afq/table.htm>)

Références bibliographiques

Consultants forestiers DGR inc. *Rapport préliminaire du Portrait du milieu forestier de la Région de la Capitale-Nationale*. 2003

Dubois, P. *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*. Nouvelle édition revue et augmentée, Montréal, Écosociété, 2002.

Dutrisac, R. «Forêts : une stratégie risquée». *Le Devoir*, 7 septembre 2000.

Francoeur, L-G. «Vers une réduction importante des coupes forestières». *Le Devoir*, 8 janvier 2004.

Guertin, C. et Bouthillier, L. 1997 *Les conditions d'établissement des forêts communautaires au Québec*. Rimouski, GRIDEQ-GRIR.

GRIP. *L'aménagement forestier au Québec: Analyse critique du rendement accru et recensement des alternatives viables*, 2001. <http://www.er.uqam.ca/nobel/grip/dr/afq/table.htm>

Hammond, H. «Qu'est-ce que l'écoforesterie». *La biodiversité mondiale*, vol. 7, no. 2 (Automne 1997), pp. 3-7.

Paquet, S. «Les forêts québécoises, un fardeau». *La Presse*, 31 avril 2004.

Lemieux G. et al. Groupe de coordination sur les bois rameaux. *Bulletin d'information*. Université Laval, Québec.

MRNFP. *Gros plan sur la capitale nationale: les forêts*, 2004. <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/capitale-nationale/forets/forets-profil.jsp>

Riverin F. «L'industrie forestière craint perdre 20% de son bois». *Les Affaires*, 8 novembre 2003.

UQCN. Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2004. En rédaction.